



A retenir

Œil de paon : risque de dissémination et de contamination par le champignon en cas de pluie.

Teigne : période à risque, surveiller les boutons floraux.

Pyrale du Jasmin : période à risque, surveiller les jeunes plantations.

SOMMAIRE

A retenir

Stade

phénologique

Maladie / ravageur

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Structures partenaires : CA
2A, AREFLEC, Civam Bio,
exploitants observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

• Stade phénologique

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

On est au **stade D "Gonflement des boutons floraux"** : *Les boutons s'arrondissent en gonflant. Ils sont portés par un pédicelle court. Les bractées situées à leur base s'écartent de la hampe florale (un stade est atteint lorsque plus de 50 % des organes végétatifs répondent à sa définition).*

Ci-contre : Stades repères de l'olivier d'après M M. : P. COLBRANT – P. FABRE



• Œil de Paon – *Fusicladium oleagineum* (= *Spilocaea oleaginum*)

L'œil de paon est une maladie foliaire causée par un champignon qui se manifeste sur la face supérieure des feuilles âgées par des tâches circulaires mesurant de 2 à 10 mm de diamètre et dont la couleur varie du brun-noirâtre au jaune orangé. **Actuellement, les taches sont visibles dans les vergers atteints.** Les contaminations par le champignon se produisent essentiellement lors de pluies.

Dégâts : L'œil de paon peut provoquer une sérieuse défoliation de l'arbre et en réduire par conséquent la productivité.

Les différentes variétés d'oliviers ne présentent pas la même sensibilité au contact de l'agent pathogène. Ainsi, en Corse, les variétés *Ghjermana de Casinca* et *Ghjermana de Tallano* ainsi que la *Picholine du Gard* sont considérées comme des variétés sensibles.

Seuil de nuisibilité : + de 15 % de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10 % de feuilles présentant les symptômes.

Evaluation du risque : avec les températures actuelles et en cas de pluies les risques de nouvelles contaminations et de développement de la maladie sont élevés si le nombre de feuilles malades est supérieur à 10-15%.



Taches provoquées par l'œil de paon

Mesures prophylactiques

Parmi les principaux moyens culturaux préventifs, il est conseillé de :

- éviter de planter dans les bas-fonds humides, maintenir un bon écartement entre les arbres ;
- employer les variétés qui se montrent plus résistantes à la maladie ;
- aérer les arbres par une taille adéquate ;
- améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée : un excès d'azote et une carence en potassium favorisent les infections de *Fusicladium oleagineum*.

• **Teigne de l'olivier – *Prays oleae***

Les conditions météorologiques actuelles sont favorables à la teigne puisque celle-ci se développe à des températures comprises entre 12 et 25°C.

La génération hivernale se développe dans les feuilles, l'estimation du risque d'attaques sur les boutons floraux s'effectue en février-mars en observant le pourcentage de feuilles minées : le seuil d'intervention est alors de 10% de feuilles présentant des galeries.

Au printemps, les adultes éclosent et après s'être accouplées, les femelles pondent une centaine d'œufs sur les inflorescences. Le stade des boutons floraux différenciés coïncide à peu près aux éclosions des chenilles. Ainsi, après incubation, la chenille vivra sur les inflorescences attachées par des fils de soie et va se nourrir des boutons floraux. Elle passera par 5 stades larvaires qui dureront de 3 à 4 semaines, selon les températures.

Dégâts : cette génération est très dangereuse car elle attaque les organes reproducteurs et détruit directement ou indirectement (avortements consécutifs à l'enserrement des bouquets floraux par les fils de soie des chenilles) les futurs fruits.

Seuil de nuisibilité : 10% de grappes florales atteintes au printemps.

Évaluation du risque : variable selon les vergers ; observer et compter le nombre de fleurs présentant des attaques de chenille.

Les auxiliaires : la chrysope verte, les araignées et de nombreuses punaises prédatrices présentes dans les vergers d'oliviers peuvent, dans une certaine mesure, réguler les populations de chenilles.



Galeries de mineuses sur feuilles d'olivier

• **Pyrale du jasmin – *Margaronia unionalis***

Des dégâts sont observés sur jeunes plantations : ils sont causés par la chenille qui dévore les pousses terminales des rameaux et les jeunes feuilles (cf photographie ci-contre). L'olivier prend alors un aspect buissonnant, sa période juvénile est prolongée, retardant ainsi son entrée en production. Plusieurs générations par an se succèdent depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne.






De même que pour la Teigne, de nombreux **auxiliaires** vont parasiter les différents stades de la chenille de la pyrale.

Évaluation du risque : variable selon les vergers ; surveiller uniquement sur jeunes arbres (jusqu'à 3-4 ans).



Bourgeons terminaux dévorés

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 15 mai	Jeudi 16 mai	Vendredi 17 mai	Samedi 18 mai	Dimanche 19 mai	Lundi 20 mai	Mardi 21 mai	Mercredi 22 mai
Haute Corse / Corse du Sud								
								
	Les pluies se généralisent l'après-midi. Vent de Sud à Sud-Est à 40 km/h et températures en baisse.	Variable en bord de mer et instable en montagne.			Amélioration : retour du soleil, températures (de saison) en hausse. Vent d'Ouest localement fort.		Temps variable avec soleil et nuages, risque d'averses en montagne. Les températures évoluent peu.	

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien :
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.